

PREFET DE L'ALLIER

Préfecture
Direction des relations avec les collectivités territoriales

Moulins, le 08 JUIL. 2015

Bureau du conseil et du contrôle budgétaire, dotations de l'Etat,
Intercommunalité

Circulaire n° : 49 / 2015

Le Préfet de l'Allier

à

Monsieur le Président le Conseil Départemental de
l'Allier

Mesdames Messieurs les Maires des communes de
l'Allier

Madame Messieurs les Présidents des EPCI du
Département de l'Allier

Messieurs les Sous-Préfets des arrondissements de
Vichy et Montluçon (en communication)

Objet : Mise en ligne des modalités de calcul des différentes dotations de l'État perçues par les
collectivités du Département de l'Allier en 2015.

Suite aux notifications des dotations de l'État auxquelles votre collectivité a pu prétendre en
2015, j'ai l'honneur de vous préciser que vous trouverez, pour votre complète information, sur le site
internet de la préfecture de l'Allier, l'ensemble des modalités de calculs et de répartition de chacune des
dotations suivantes :

- Dotation nationale de péréquation,
- Dotation de solidarité rurale,
- Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale,
- Dotation globale de fonctionnement des départements,
- Dotation globale de fonctionnement- Dotation forfaitaire des communes,
- Dotation globale de fonctionnement des EPCI :
 - Dotation de compensation,
 - Dotation d'intercommunalité.

Je vous invite à vous rendre dans la rubrique « politiques publiques - relations avec les
collectivités territoriales – finances locales – les dotations » via le lien suivant :

<http://www.allier.gouv.fr/les-dotations-a1202.html>

Les fiches DGF 2015 vous seront notifiées dès leur diffusion par la Direction Générale des
Collectivités Locales.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général par intérim,
Le Sous-Préfet de Montluçon


Eddie BOUTTERA